

# MAXIMUMS DES FRAIS DE PRÉPARATION RAISONNABLES ET HABITUELS DE L'EMPIRE VIE

## Gestion de l'assurance médicaments

Vous devez payer des frais de préparation lorsque vous achetez des médicaments d'ordonnance à la pharmacie. Ces frais couvrent les services professionnels du pharmacien lorsqu'il remplit une ordonnance. Chaque pharmacie établit ses propres frais. Voici le maximum des frais admissibles en vertu de votre régime si celui-ci prévoit le remboursement des frais de préparation raisonnables et habituels de l'Empire Vie. Vous devrez déboursier la différence si le pharmacien facture des frais supérieurs à ce montant. Le tableau suivant indique le maximum des frais de préparation raisonnables et habituels de l'Empire Vie par province/territoire :

Province/territoire	Frais de préparation raisonnables et habituels (\$)
Colombie-Britannique	10,00
Alberta	12,30
Saskatchewan	11,40
Manitoba	11,00
Ontario	12,50
Québec	Frais de préparation raisonnables et habituels du pharmacien
Nouveau-Brunswick	11,67
Nouvelle-Écosse	12,10
Île-du-Prince-Édouard	12,18
Terre-Neuve-et-Labrador	9,60
Nunavut, T.N.-O.	10,00
Yukon	11,00

**Veillez consulter votre livret des garanties ou communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au 1 800 267-0215 ou par courriel à [group.csu@empire.ca](mailto:group.csu@empire.ca) pour en savoir plus sur les frais de préparation.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.  
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**  
[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)

GRP-779-FR-05/18

